

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Chartek 1620CSP Buff Part A

### Section 1. Identification

Chartek 1620CSP Buff Part A

: Identificateur SGH du produit

HCA161

: Code du produit

#### Utilisations identifiées

Application professionnelle de revêtements et d'encres

#### Utilisations non recommandées

Tous Autre Utilisations

#### Raison

International Farg AB  
Holmedalen 3  
Asperedes Industriomrade  
SE-424 22 Angered  
Sweden

: Données relatives au fournisseur

Tel: +46 (0) 31 928500 Fax: +46 (0) 31 928530

+46 8 33 12 31

: Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)

sdsfellinguk@akzonobel.com

: Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

### Rubrique 2. Identification des dangers

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1B  
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1B  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2  
TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

: Classification de la substance ou du mélange

#### Éléments d'étiquetage SGH



: Pictogrammes de danger

Danger

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: Mention d'avertissement

: Mentions de danger

#### Conseils de prudence

## Rubrique 2. Identification des dangers

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.	: <b>Prévention</b>
Recueillir le produit répandu. Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.	: <b>Intervention</b>
Garder sous clef.	: <b>Stockage</b>
Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.	: <b>Élimination</b>
Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.	: <b>Éléments d'étiquetage supplémentaires</b>
Aucun connu.	: <b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange : **Substance/préparation**

Classification	Numéro CAS	% en poids	Nom des composants
Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	25068-38-6	≥25 - ≤50	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine
Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus)	10043-35-3	≥25 - ≤50	acide borique
Repr. 2, H361fd (Fertilité et Foetus) STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411	68937-41-7	≤10	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)
Aquatic Chronic 1, H410	115-86-6	≤3	phosphate de triphényle

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Rubrique 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.	: <b>Contact avec les yeux</b>
---	--------------------------------

## Rubrique 4. Premiers secours

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Inhalation**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. : **Contact avec la peau**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Ingestion**

### **Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés**

#### **Effets aigus potentiels sur la santé**

Provoque une sévère irritation des yeux. : **Contact avec les yeux**

Aucun effet important ou danger critique connu. : **Inhalation**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. : **Contact avec la peau**

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. : **Ingestion**

#### **Signes/symptômes de surexposition**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec les yeux**  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Inhalation**  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Contact avec la peau**  
irritation  
rougeur  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: : **Ingestion**  
poids fœtal réduit  
augmentation de la mortalité fœtale  
malformations du squelette

### **Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

## Rubrique 4. Premiers secours

Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pas de traitement particulier.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

: **Note au médecin traitant**

: **Traitements spécifiques**

: **Protection des sauveteurs**

Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Aucun connu.

: **Moyens d'extinction appropriés**

: **Moyens d'extinction inappropriés**

Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de phosphore

: **Dangers spécifiques du produit**

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

: **Pour les non-secouristes**

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition	Nom des composants
<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Fraction inhalable TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction inhalable	acide borique
<b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.	phosphate de triphényle

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

#### Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

: **Protection des yeux/du visage**

#### Protection de la peau

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de

: **Protection des mains**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

l'exposition.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. : **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit. : **Autre protection cutanée**

Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. : **Protection respiratoire**

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

Solide.	: <b>État physique</b>
Beige.	: <b>Couleur</b>
Inodore.	: <b>Odeur</b>
Non disponible.	: <b>Seuil olfactif</b>
Non applicable.	: <b>pH</b>
Non disponible.	: <b>Point de fusion</b>
Non disponible.	: <b>Point d'ébullition</b>
Vase clos: 240°C (464°F)	: <b>Point d'éclair</b>
Non disponible.	: <b>Taux d'évaporation</b>
Non disponible.	: <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>
Non disponible.	: <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>
Non disponible.	: <b>Pression de vapeur</b>
Non disponible.	: <b>Densité de vapeur</b>
1.38	: <b>Densité relative</b>
Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.	: <b>Solubilité</b>
Non disponible.	: <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>
Non disponible.	: <b>Température d'auto-inflammabilité</b>
Non disponible.	: <b>Température de décomposition</b>
Cinématique (température ambiante): 999 mm <sup>2</sup> /s (999 cSt)	: <b>Viscosité</b>

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. : **Réactivité**

Le produit est stable. : **Stabilité chimique**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. : **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée spécifique. : **Conditions à éviter**

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée spécifique.

: **Matières incompatibles**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: **Produits de décomposition dangereux**

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
-	>10000 mg/kg	Lapin	DL50 Cutané	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)
-	>20000 mg/kg	Rat	DL50 Orale	
-	>7900 mg/kg	Lapin	DL50 Cutané	phosphate de triphényle
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Orale	

#### Irritation/Corrosion

Observation	Exposition	Potentiel	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
-	100 milligrams	-	Lapin	Yeux - Faiblement irritant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine
-	24 heures 20 milligrams	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	
-	24 heures 5 milligrams	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	24 heures 500 microliters	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	24 heures 2 milligrams	-	Lapin	Peau - Irritant puissant	acide borique
-	72 heures 15 milligrams Intermittent	-	Humain	Peau - Faiblement irritant	
-	0.1 Milliliters	-	Lapin	Yeux - Faiblement irritant	
					phénol isopropylylé, phosphate (3:1)

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée



## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
Indéterminé	Indéterminé	Catégorie 2	phénol isopropylé, phosphate (3:1)

### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

### **Effets aigus potentiels sur la santé**

Provoque une sévère irritation des yeux.

: Contact avec les yeux

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Inhalation

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Contact avec la peau

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

: Ingestion

### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

: Contact avec les yeux

larmoiement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Inhalation

poids foetal réduit

augmentation de la mortalité foetale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec la peau

irritation

rougeur

poids foetal réduit

augmentation de la mortalité foetale

malformations du squelette

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Ingestion

poids foetal réduit

augmentation de la mortalité foetale

malformations du squelette

### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

#### **Exposition de courte durée**

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

#### **Exposition prolongée**

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

### **Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Généralités

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Mutagénicité

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Peut nuire au fœtus.

: Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Effets sur le développement

Peut nuire à la fertilité.

: Effets sur la fertilité

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
48 heures	Crustacés - Americamysis bahia - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 84.28 mg/l Eau de mer	acide borique
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 133000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Ptychocheilus lucius - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	
21 jours	Daphnie - Daphnia magna	Chronique NOEC 6000 µg/l Eau douce	
87 jours	Poisson - Oncorhynchus mykiss	Chronique NOEC 2100 µg/l Eau douce	
96 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 2000 µg/l	phosphate de triphényle
96 heures	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile de 10 centimètres environ	Aiguë CE50 225 µg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CL50 1000 µg/l Eau douce	
30 jours	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile de 10 centimètres environ	Chronique NOEC 55 µg/l Eau douce	

### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Photolyse	Demi-vie aquatique	Nom du produit/composant
Non facilement	-	-	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

### Potentiel de bioaccumulation

Potentiel	FBC	LogP <sub>ow</sub>	Nom du produit/composant
faible	-	2.64 à 3.78	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine
faible	-	-1.09	acide borique
élevée	-	4.92 à 5.17	phénol isopropylylé, phosphate (3:1)
faible	190.546071796	4.63	phosphate de triphényle

### Mobilité dans le sol

## Rubrique 12. Informations écologiques

Non disponible.

: Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Aucun effet important ou danger critique connu.

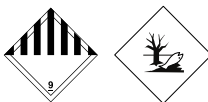
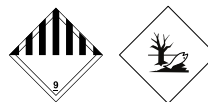
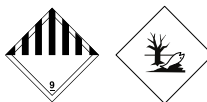
: Autres effets néfastes

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

IATA	IMDG	UN	
UN3077	UN3077	UN3077	Numéro ONU
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, phénol isopropylylé, phosphate (3:1))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, phénol isopropylylé, phosphate (3:1)). Polluant marin	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, phénol isopropylylé, phosphate (3:1))	Désignation officielle de transport de l'ONU
9 	9 	9 	Classe(s) de danger pour le transport
III	III	III	Groupe d'emballage
Oui.	Oui.	Oui.	Dangers pour l'environnement
Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	Autres informations

Non applicable.

: Code IMDG, Groupe de séparation

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non disponible.

: **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Ce produit (y compris ses ingrédients) ne sont pas soumis à des réglementations nationales et régionales spécifiques connues.

: **Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question**

## Rubrique 16. Autres informations

### Justification

Justification	Classification
Méthode de calcul	Skin Irrit. 2, H315
Méthode de calcul	Eye Irrit. 2A, H319
Méthode de calcul	Skin Sens. 1, H317
Méthode de calcul	Repr. 1B, H360 (Fertilité)
Méthode de calcul	Repr. 1B, H360 (Foetus)
Méthode de calcul	STOT RE 2, H373
Méthode de calcul	Aquatic Chronic 2, H411

### Historique

**01/06/2017**

: **Date d'impression**

01/06/2017

: **Date d'édition/Date de révision**

12/08/2016

: **Date de la précédente édition**

3

: **Version**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

: **Légende des abréviations**

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Non disponible.

: **Références**

**Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**

### Avis au lecteur

## Rubrique 16. Autres informations

**REMARQUE IMPORTANTE** : les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT** : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veuillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel